



COMPTE-RENDU

Réunion de Conseil Municipal

Du 09 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le NEUF Mars à 20 h 15, le Conseil Municipal de la commune de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie DEBIEVE.

Présents : LEFEBVRE Yves, HERBOMMEZ Brigitte, BREMER Grégory, DEBIEVE Nathalie, MERESSE Marie-Pierre, DUHAMEL José, ROUSSELLE Christiane, CAREJE Annick, KRAWCZYK Richard, DEREMEZ Pascal, GRUSON Bernard, CHERI Kaye, HERBOMMEZ Jean Luc, DELCLOY Vincent, EUGENIO Stéphane, NEUILLY Laurence, CURVERS Catherine.

Pouvoirs : De RIGOLLE Edouard à BREMER Grégory

Absents:

Secrétaire de Séance : Stéphane EUGENIO

1) Approbation du compte rendu du 15/12/2014

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 Décembre 2014 est approuvé par l'assemblée présente.

M. Le Maire précise que les trottoirs rue des Mazures n'ont pas encore été effectués.

Le devis de Cible VRD pour les trottoirs rue du Presbytère n'a pas été renvoyé, il avait été établi à titre d'information.

Relativement au fossé adjacent à la propriété de Mme FROMONT, le curage sera réalisé après les récoltes.

2) Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal vote et arrête à l'UNANIMITE le compte de gestion.

3) Compte Administratif 2014

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2013		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2014		RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENT S
Investissement		382 869.03€	689 351.68€	289 665.44€	399 686.24€	
Fonctionnement		172 208.06€	828 346.56€	938 681.64€		110 335.08€
001 Solde d'investissement n-1	197 601.77€			185 267.26€		
002 Résultat reporté n-1		129 401.19€		301 609.25€		
TOTAUX	197 601.77 €	684 478.28€	1 517 698.24€	1 715 223.40€	399 686.24€	1 10 335.08€

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	
	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement	399 686.24€	
Fonctionnement		110 335.08€
001 Solde d'investissement n-1		185 267.26€
002 Résultat reporté n-1		301 609.25€
TOTAUX	399 686.24€	597 211.59€

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2014 tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

4) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'Investissement de 214 418.98 € ;
- un résultat (excédent) de la section de Fonctionnement de 411 944.33€ ;

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement. Cette affectation doit permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Sur les 411 944.33€ de résultat de clôture de 2014, 119 418.98 € sont affectés au compte 1068, étant donnés les restes à réaliser en recettes se montant à 95 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter

- 119 418.98 € au compte 1068
- 292 525.35€ au compte 002

5) Subvention TAPS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'association TAPS d'un montant de 10 000 €. Ce montant sera inscrit au budget au compte 6574.

6) Modification simplifiée du PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification simplifiée du PLU portant sur l'article UA10. La hauteur maximale de 4 mètres pour l'éégout de toit comprenant rez-de-chaussée et combles est retirée.

7) Adhésion au service de prévention pole sante sécurité au travail CDG59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'adhérer à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1),
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Nord.

8) SIDEN SIAN

a) Transfert des compétences assainissement collectif, non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines par la communauté de communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert des compétences assainissement collectif, non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines par la communauté de communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

b) Adhésion de la commune d'Haisnes pour la compétence eau potable

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Haisnes pour la compétence eau potable.

c) Adhésion de la commune d'Auchy Les Mines pour la compétence eau potable

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Auchy Les Mines pour la compétence eau potable.

d) Compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie – Remplacement de la contribution par le produit de l'impôt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité le remplacement de la contribution par le produit de l'impôt.

9) Divers

Dans le cadre des élections départementales, les élus sont sollicités pour la tenue du bureau les 22 et 29 mars 2015.